

CHSCT SEANCE du 9 novembre 2020

Représentants de l'administration :

Mme GOUBERT, M. JOUVE

Mme ANGLADE – assistante de prévention

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. VEYLET (T), M. BRUN (S)

CGT-FO : Mme BEKER (T), M. MOISSINAC (T)

SOLIDAIRE : M. GRIFFAULT (T), M. GALLOT (T)

Mme FERELLEC – secrétaire animatrice (audio conférence),

M THIEBAUT – Inspecteur santé sécurité au travail (audio conférence)

Mme GOUBERT ouvre la séance à 10 heures après s'être assuré que le quorum est atteint.

I– Point sur la situation sanitaire

Mme GOUBERT présente la situation sanitaire. Elle rappelle que le confinement a été mis en place jusqu'au 1^{er} décembre 2020 et que dans ce cadre il convient d'éviter les déplacements au maximum tout en assurant l'ensemble des missions y compris les accueils du public. Les accueils du public sont organisés principalement sur rendez-vous et en distanciel. Elle précise que la Direction générale n'a pas souhaité activer le « Plan de continuation d'activité ».

Situation de l'état sanitaire à la DDFiP :

Mesures d'isolement : 2 mesures d'isolement ont été prises liées à un cas positif à la COVID et une suspicion qui s'est révélée négative. Il reste aujourd'hui deux agents en isolement à St-Flour et Mauriac.

Matériel sanitaire :

- stock important de masques en tissu et chirurgicaux : 17 000. Mme ANGLADE rappelle que ce stock a été en partie financé par les crédits du CHSCT,
- stock important de plexiglas, de gel, de gants et de lingettes.

Télétravail :

les consignes de la Direction générale en matière de télétravail sont assez volontaristes, il faut veiller à ce que les agents qui le souhaitent puissent en bénéficier.

Mme GOUBERT présente la situation en ce qui concerne la DDFiP du Cantal. Sont concernés d'une part les agents en situation de fragilité par rapport au COVID, qui sur recommandation du médecin de prévention bénéficient de 5 jours de télétravail par semaine. D'autre part, sont concernés les agents qui en font la demande dans la limite de 3 jours par semaine. Ceci pour veiller à préserver le collectif de travail et assurer toutes les missions.

A ce jour 46 agents en télétravail de 1 à 5 jours dont 17 agents « fragiles »,
8 ordinateurs en stock restent à déployer,

A ce jour, il n'y a pas d'autre demande en instance et M. JOUVE précise qu'une nouvelle dotation d'ordinateur portable devrait arriver mi-novembre.

M. BRUN (CGT) indique que la seconde vague de l'épidémie est annoncée par les autorités sanitaires comme étant pire que la première et que l'inquiétude à ce sujet commence à monter dans les services. Le manque d'information à destination des agents ne fait qu'entretenir cette inquiétude. Aussi, en respectant toutes les garanties liées au secret médical, il conviendrait que la direction communique davantage.

M. BRUN (CGT) regrette une fois de plus l'absence du médecin de prévention à ce CHSCT. Cette absence pose sérieusement la question des difficultés à saisir le médecin prévention dans la situation sanitaire exceptionnelle actuelle, situation due au fait qu'aucun médecin ne soit dédié à la DDFiP du Cantal.

Mme GOUBERT en convient et rappelle les démarches qu'elle a engagées pour recruter un médecin de prévention.

M. VEYLET (CGT) rappelle que la priorité doit rester la prévention du risque sanitaire et que l'organisation des services doit être adaptée à cet objectif. Le télétravail est un des moyens mais pas le seul pour arriver à cet objectif. Doit être réfléchi une nouvelle organisation des missions assurant la continuité des services publics, en période de confinement, pour faire diminuer de façon significative le taux d'agents présents dans les services. À cet effet peuvent être mobilisés des rotations d'agents et/ou aménagements d'horaires, des réaménagements des bureaux.

Mme GOUBERT réaffirme que la direction s'est organisée pour laisser les services accessibles aux usagers. Il lui paraît difficile à ce stade d'organiser cette rotation des agents d'autant que le dispositif des ASA n'est pas activé.

Une solution « *palliative* » de réaménagement de bureau peut être envisagée, un rappel aux chefs de services sera très prochainement effectué.

Elle rappelle que le PCA n'est pas à l'ordre du jour. Elle indique que la direction a communiqué récemment sur le respect des gestes barrières et sur les mesures de distanciations.

M. BRUN (CGT) estime que ces rappels étaient opportuns mais qu'ils auraient dû s'accompagner d'un rappel des droits rattachés comme le droit de pouvoir sortir s'aérer au moins une fois par demi journée lorsque l'on porte le masque.

Sur le PCA, à défaut de pouvoir organiser le travail afin de limiter les interactions sociales et les déplacements, il conviendra de l'activer.

M. VEYLET (CGT) rejoint l'intervention de Solidaires Finances Publiques pour souligner que sur le site de St-Flour, certaines demandes de collègues pour obtenir un bureau individuel n'ont, à notre connaissance, pas été satisfaites. Si tel est le cas, il conviendra de faire le nécessaire.

Mme GOUBERT répond que sur le site de St-Flour, il existe des bureaux inoccupés qui pourraient satisfaire ce type de demande.

M VEYLET (CGT), concernant le télétravail, rappelle la réponse du Directeur général qu'une « *directive stricte sera donnée aux encadrants pour un contact quotidien obligatoire avec chaque agent en télétravail* ». Il demande où en est la proposition du DG du mini cadrage des droits et obligations des agents en cas de travail confiné.

Mme GOUBERT reviendra vers les OS quand la DG aura communiqué.

II–Budget

Mme ANGLADE présente les propositions de dépenses suivantes :

- 20 000 masques chirurgicaux pour 1 920,02 €,
- masques inclusifs, quantité 100 pour 896,75 €,
- un fauteuil ergonomique pour un aménagement d'un poste de travail (préconisation du médecin de prévention) pour 628,07 €,
- 5 bornes pour distribution de gel hydroalcoolique pour 1 147,50 €,
- achat de 13 casques téléphoniques sans fil pour 2 515,50 €,
- achat de 15 écrans d'ordinateur pour 1 475,27 €,
- établissement d'une convention avec l'association EIPAS pour des prestations d'accompagnements psychologiques individuels pour le financement de 20 séances à partir de février 2021, pour 1 200 €,
- achats de 200 flacons de 300ml de gel hydroalcoolique pour 654,10 €.

Elle indique que l'enveloppe de crédit disponible est à ce jour de 11 439,68 €.

Dès avant le CHSCT, la CGT Finances publiques a fait connaître son opposition à financer les casques et les écrans, financement qui relève du budget départemental.

La CGT fait les propositions alternatives suivantes :

- masques inclusifs, quantité **200**. Ces masques permettant la lecture labiale, la CGT estime que si dans un service un collègue présente un handicap justifiant le port de ce masque, c'est l'ensemble du service qui doit être équipé,
- bornes de distribution de gel hydroalcoolique : la CGT demande que les sites de Murat et de Maurs soient également équipés, portant l'achat à 7 bornes (Aurillac TP ville, Banlieue, bâtiment Q, St-Flour, Mauriac, Murat, Maurs),
- masques chirurgicaux **30 000** pour constitution et distribution immédiate à tous les collègues.

Concernant la proposition de prestations de consultations psychologiques individuelles, la CGT s'interroge sur la plus-value apportée par rapport au numéro vert mis en place par le ministère.

Elle dénonce une vision individuelle et a posteriori des risques psycho-sociaux. Elle estime préférable de financer des actions de prévention des causes aux solutions.

Après avoir consulté le site de l'association EIPAS, la CGT Finances publiques propose au CHSCT de financer un diagnostic des risques psycho-sociaux et un stage en direction des encadrants et des représentants du personnel pour repérer et accompagner les agents en souffrance.

Mme ANGLADE indique que la demande de consultation de psychologue est, dans le département voisin de Haute-Loire, en nette augmentation. Concernant les demandes de la CGT, elle soumettra au CHSCT de nouvelles propositions dans les prochains jours.

III – Questions diverses :

M. BRUN (CGT) alerte Mme la Directrice sur la situation de Mauriac.

Il dénonce le fait que la direction n'ait pas répondu ni à l'interpellation des collègues ni à l'interpellation de l'intersyndicale concernant les inquiétudes légitimes liées à la mise en place du NRP au 1^{er} janvier 2021 et au lancement des travaux durant le confinement.

Il rappelle que les agents ont le sentiment que la direction se moque d'eux, en procédant à ces travaux sans tenir compte de la situation sanitaire et sans prendre la peine de les en informer.

Mme GOUBERT affirme au contraire qu'elle a toujours « *joué la transparence dans la communication* ». La direction a tenu compte dans sa réflexion de plusieurs points :

- 1) comment installer au mieux les agents dans le contexte,
- 2) comment faire des travaux en site occupé tout en préservant de bonnes conditions de travail,
- 3) comment installer les agents dans un délai contraint (travaux d'une semaine),
- 4) organiser le câblage informatique de la meilleure des façons.

M. BRUN (CGT) répond qu'il ne s'agit là que d'une communication officielle et qu'elle ne prend absolument pas la mesure du désarroi de nos collègues de Mauriac. Pire le mépris affiché par la direction vis-à-vis de ses collègues fait qu'à ce jour certains d'entre eux ne savent toujours pas ce qu'ils feront ni où ils seront au 1^{er} janvier 2021.

Mme GOUBERT indique que chaque agent de Mauriac bénéficiera, dès cette semaine, d'un entretien au cours duquel les différentes options possibles sur sa situation individuelle seront abordées.

Concernant l'inquiétude des agents du SIP relative à l'accueil des usagers tant téléphonique que physique, elle assure que la direction mettra tout en œuvre pour assurer leur confort.

M. VEYLET (CGT) estime qu'il est inconcevable d'engager des travaux en site occupé actuellement. Il demande à ce que les agents bénéficient d'ASA durant la période.

Dans ce contexte l'intersyndicale sollicite l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail et le médecin de prévention pour un avis circonstancié en matière de santé et sécurité au travail sur l'ensemble du projet (copie en pièce jointe).

Mme GOUBERT indique que M. THIEBAUT (ISST) visitera le site de Mauriac vendredi 13 novembre.

M. BRUN (CGT) réaffirme qu'il faut que Mme la Directrice prenne l'entière mesure de la très grande inquiétude des agents tant sur leur avenir personnel que professionnel.

Les élus CGT Finances publiques réaffirment leur opposition à la mise en place du NRP au 1^{er} janvier 2021.

M. VEYLET (CGT) demande si des mesures sanitaires complémentaires ont été prises à la cantine GROUPAMA et si durant sa fermeture lors de la semaine 44, des frais de repas seront pris en charge comme l'ont demandé les représentants CGT au CDAS.

Mme GOUBERT répond par l'affirmative sur le dernier point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Laurent VEYLET et Patrice BRUN



Aurillac, le 9 novembre 2020

Madame Villatte-Verdet, Médecin de Prévention,
Monsieur Thiebaut, Inspecteur Santé Sécurité au
Travail

Madame la Directrice départementale des Finances Publiques du Cantal a décidé fin octobre la mise en place du NRP (Nouveau Réseau de Proximité) sur l'arrondissement de Mauriac au 1/01/2020.

Il apparaît que ces projets constituent un bouleversement important pour les personnels, tant sur l'organisation future du travail, sur les travaux à réaliser et sur la situation personnelle des agents, le tout dans le cadre anxiogène de la crise sanitaire actuelle. Nous vous demandons en conséquence de rendre un avis circonstancié en matière de santé et de sécurité au travail sur l'ensemble du projet sur l'arrondissement de Mauriac.

Nous vous prions de recevoir, Madame le Médecin de Prévention, Monsieur l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, l'expression de nos cordiales salutations.

Les représentants du personnel en CHSCT

Isabelle Becker
Jean-Pierre Moissinac
Loïc Gallot
Stéphane Griffault
Laurent Veylet



Aurillac, le 9 novembre 2020

Madame Villatte-Verdet, Médecin de Prévention,
Monsieur Thiebaut, Inspecteur Santé Sécurité au
Travail

Madame la Directrice départementale des Finances Publiques du Cantal a décidé fin octobre la mise en place du NRP (Nouveau Réseau de Proximité) sur l'arrondissement de Mauriac au 1/01/2020.

Il apparaît que ces projets constituent un bouleversement important pour les personnels, tant sur l'organisation future du travail, sur les travaux à réaliser et sur la situation personnelle des agents, le tout dans le cadre anxiogène de la crise sanitaire actuelle. Nous vous demandons en conséquence de rendre un avis circonstancié en matière de santé et de sécurité au travail sur l'ensemble du projet sur l'arrondissement de Mauriac.

Nous vous prions de recevoir, Madame le Médecin de Prévention, Monsieur l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, l'expression de nos cordiales salutations.

Les représentants du personnel en CHSCT

Isabelle Becker
Jean-Pierre Moissinac
Loïc Gallot
Stéphane Griffault
Laurent Veylet